

La section sportive scolaire Surf



Mise en place à la rentrée 2013, la section Sportive Scolaire SURF du lycée Nord Bassin fonctionne sous la tutelle sportive du Surf Club de la Presqu'île en partenariat avec les sections sportives du collège de Lège Cap-Ferret et de Lacanau.

Elle est régie par convention validée par le conseil d'administration du lycée et signée par les différents partenaires du projet (Lycée Nord Bassin, Fédération Française de Surf, Comité de Gironde de Surf, Comité Régional d'Aquitaine de Surf, Ville d'Andernos les Bains, Syndicat intercommunal du Lycée Nord Bassin et Surf Club de la Presqu'île sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale).

OBJECTIFS

- Sur le plan scolaire, la **section est ouverte à de jeunes lycéens motivés** intégrant une classe de seconde à la rentrée et désirant poursuivre une scolarité avec les spécialités proposées dans notre établissement. **L'examen des dossiers scolaires de chaque candidat doit permettre d'émettre un avis favorable ou non à la candidature de chacun.**
- Sur le plan sportif, la section visera à :
 - **ASSURER la continuité du travail effectué au sein des sections sportives du premier cycle** du secteur (collèges de Lège Cap-Ferret et Lacanau).
 - **PRIVILEGIER l'amélioration des facteurs physiques, techniques et psychologiques**, bases de la performance motrice de bon niveau pour un jeune surfeur.
 - **FORMER un citoyen sportif surfeur**, lucide et autonome, respectable et respecté, pleinement intégré au sein de l'établissement.

RECRUTEMENT

Le concours d'entrée aura lieu

Le 29 Mai 2019 au Surf Club de la Presqu'île

(Plage du Grand Crohot) de 14 h 00 à 17h00

Date de report possible le mercredi 5 juin 2019

Le dossier d'inscription est disponible soit sur le site de l'établissement, soit auprès des collèges de secteur (Audenge, Andernos, Lacanau et Lège).

Le document est à renvoyer avant le vendredi 24 mai 2018

La capacité d'accueil est limitée à 16 élèves sur les trois niveaux cumulés.

VIE SCOLAIRE ET SPORTIVE :

- Les élèves de la section seront externes ou demi-pensionnaire. Ils bénéficient d'**horaires aménagés** leur permettant de suivre une scolarité normale et de participer aux deux entraînements prévus le mardi de 16h à 18h30 et le vendredi de 17h à 19h30 (horaires donnés à titre indicatif).
- La scolarité d'un élève intégrant la section est soumise aux mêmes règles générales en vigueur au sein de l'établissement (assiduité, ponctualité, respect, tenue) et une **exemplarité** de tous les instants est attendue. (Un contrat moral devra être signé). Un élève sera exclu de la section si un manquement au contrat est annoté.
- **La participation aux différentes compétitions UNSS est obligatoire.** Elles seront programmées le mercredi après-midi en fonction d'un calendrier défini en début d'année. Ces confrontations seront un outil efficace pour valider le travail effectué et afficher l'identité sportive de la section.
- **Une licence club compétition FFS est obligatoire.** Elle peut être prise dans le club support. La participation aux compétitions fédérales enrichit l'expérience.
- **L'inscription validée, l'élève s'engage à rester en section jusqu'en terminale,** le redoublement entraînant automatiquement l'exclusion de la section.
- Outre les **évaluations scolaires** classiques, une évaluation sportive sera proposée par le référent sportif en charge du groupe, présent aux différents conseils de classe pour assurer la meilleure cohérence possible entre les projets scolaire et sportif de chaque élève membre.

CONTACTS



Lycée Nord Bassin Simone Veil
128 avenue de Bordeaux – B.P. 26
33510 ANDERNOS LES BAINS

Tél : 05.56.82.20.77

Mél : ce.0332724g@ac-bordeaux.fr

Fax : 05.56.82.15.28